

École catholique et mission de l'Église (19 mars 1977)

Le 24 juin 1977, le Cardinal Garonne, préfet de la Congrégation pour l'éducation catholique, adressait aux présidents des Conférences épiscopales le document École catholique et mission de l'Église : « [La Congrégation pour l'Éducation catholique] se propose [...] de réaffirmer, à travers quelques réflexions fondamentales et en se plaçant au niveau pastoral, la validité de l'école catholique comme contribution à l'effort d'évangélisation de l'Église et pour assurer tous ceux qui sont engagés dans l'œuvre de cette école que leur activité constitue un véritable apostolat nécessaire à notre époque. »

« Pour remplir sa mission d'évangélisation, l'Église se sert des moyens que le Christ lui a confiés, sans négliger ceux qui, selon la diversité des temps et la variété des cultures, l'aident à atteindre son but surnaturel et à promouvoir le développement de la personne humaine. [...] C'est pour remplir cette mission qu'elle établit des écoles catholiques, parce qu'elle voit dans l'institution scolaire un moyen privilégié de formation intégrale, en ce qu'elle est un lieu où se développe et se transmet une conception du monde, de l'homme et de l'histoire. » § 8 - « Moyens au service de la mission de l'Église »

« Pour comprendre l'école catholique dans sa mission spécifique, il convient de prendre comme point de départ une réflexion générale sur l'institution scolaire et de rappeler qu'elle ne peut être école catholique si elle n'est pas d'abord école et ne présente pas les éléments déterminants d'une école. » § 25 – Introduction au chapitre III : « L'école, lieu d'humanisation par l'assimilation de la culture »

« Après avoir essayé de définir l'école catholique à partir de la notion d'école, il est possible maintenant de centrer l'attention sur ce qui la caractérise comme catholique. Ce qui la définit dans ce sens, c'est sa référence à la conception chrétienne de la réalité. C'est Jésus-Christ qui est le centre de cette conception. » § 33 - « Caractère spécifique de l'école catholique »

« C'est le Christ qui est aussi, par conséquent, le fondement du projet éducatif de l'école catholique. Il révèle le sens nouveau de l'existence et transforme cette existence en rendant l'homme capable [...] de penser, de vouloir et agir selon l'Évangile, faisant des béatitudes la loi de sa vie. C'est proprement dans cette référence explicite à la vision chrétienne partagée – bien qu'à des degrés divers – par tous les membres de la communauté scolaire que l'école est catholique, car ainsi les principes évangéliques inspirent son projet aussi bien comme motivations que comme finalités. » § 34 - Ibidem

« Par là l'école catholique s'engage consciemment à promouvoir l'homme intégral, parce que dans le Christ, l'homme parfait, toutes les valeurs humaines trouvent leur pleine réalisation et leur unité harmonieuse. C'est en cela que consiste son caractère spécifique. [...] » § 35 - Ibidem

« De ces fondements, on peut déduire les devoirs et le programme de l'école catholique. Les devoirs peuvent se résumer dans l'obligation de tendre à assurer la synthèse entre la culture et la foi d'une part, entre la foi et la vie d'autre part. Ces synthèses s'opèrent, la première par l'assimilation, à la lumière du message évangélique, du savoir humain contenu dans les différentes disciplines ; la seconde par l'acquisition des vertus qui caractérisent le chrétien. » § 37 - Ibidem

« [...] Le cœur de l'action éducative de l'école catholique, c'est le Christ qui est le modèle sur lequel le chrétien doit configurer sa vie. C'est en cela que l'école catholique se distingue de toute autre école qui se limite à former l'homme ; elle se propose de former le chrétien et de faire connaître aux non-baptisés, à travers son enseignement et son témoignage, le mystère du Christ qui dépasse toute connaissance. » § 47 - « Synthèse entre la foi et la vie »

« [...] les écoles catholiques doivent devenir “des lieux de rencontre de ceux qui veulent témoigner des valeurs chrétiennes dans toute l'éducation”. Comme toute autre école, et plus que toute autre école, l'école catholique doit se constituer en communauté tendant en fin de compte à la transmission des valeurs de vie. Car le projet de vie qu'elle propose consiste [...] en un projet d'adhésion par la foi à la personne du Christ, mesure de toutes les valeurs. Or la foi s'actualise surtout dans la rencontre avec les personnes et les communautés qui vivent de la foi. » § 53 - « L'école catholique, lieu de rencontre pour la communauté éducative chrétienne »

« [...] tous les membres de la communauté éducative [...] se font un devoir de conscience de collaborer en toute responsabilité à la réalisation du projet éducatif commun, chacun selon son rôle et ses compétences. Vécue dans l'esprit évangélique, cette participation est, par sa nature même, un témoignage qui non seulement “édifie” le Christ dans la communauté, mais lui donne un rayonnement qui devient “signe” pour tous. » § 61 - « Participation de la communauté chrétienne au projet éducatif »

« [...] c'est à la communauté éducative tout entière qu'il revient d'assurer dans la pratique ce qui fait de l'école catholique un lieu d'éducation chrétienne. Une responsabilité particulière incombe en ce domaine aux parents chrétiens : d'avoir choisi l'école catholique pour leurs enfants ne les décharge pas du devoir de les éduquer chrétiennement. [...] Un rôle non moins important revient aux enseignants eux-mêmes dans la sauvegarde et la promotion de la mission spécifique de l'école catholique, en particulier pour ce qui est de l'atmosphère chrétienne qui doit imprégner l'enseignement et la vie de l'école. [...] » § 73 - « Garantie du caractère spécifique »